

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SAINTE HILAIRE DE VOUST

N°2023/03/D18

Séance du 29 MARS 2023

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, les membres du conseil municipal de **SAINTE HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHATELLIER Christian, Maire. Madame Marie Thérèse BODIN étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué **le 23 mars 2023**. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

PRESENTS : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, NOURY ROBINEAU,

ABSENTS EXCUSES : Mme CHARRON, M. BARBARIT

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET LOTISSEMENT « CITE DU LEVANT »

Vu les résultats du Compte administratif 2022 – budget lotissement « cité du Levant » ;

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles ;

Où l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:

- **D'APPROUVER** l'exposé du Maire,
- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2022 – budget annexe lotissement « cité du Levant » du Receveur, tel que présenté ci-dessous :

Résultats budgétaires de l'exercice

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total des sections |
|--|-----------------------------|------------------------------|--------------------|
| Recettes | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 71 382,70 | 111 577,40 | 182 960,10 |
| Titres de recette émis (b) | 25 386,11 | 33 887,73 | 59 273,84 |
| Réductions de titres (c) | | | |
| Recettes nettes (d = b - c) | 25 386,11 | 33 887,73 | 59 273,84 |
| Dépenses | | | |
| Autorisation budgétaires totales (e) | 71 382,70 | 111 577,40 | 182 960,10 |
| Mandats émis (f) | 29 566,78 | 29 759,78 | 59 326,56 |
| Annulations de mandats (g) | | | |
| Dépenses nettes (h = f - g) | 29 566,78 | 29 759,78 | 59 326,56 |
| Résultat de l'exercice | | | |
| (d - h) Excédent | | 4 127,95 | |
| (h - d) Déficit | 4 180,67 | | 52,72 |

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Christian CHATELLIER




La secrétaire de séance,
Marie Thérèse BODIN



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.